

BURKINA FASO
COMMUNE DE BOUSSE
VILLAGE DE YARGO

Projet d'élevage de petits ruminants (moutons)

OBJECTIF

Permettre à une trentaine de jeunes de participer aux activités génératrices de revenus, à travers l'élevage des moutons

MOTIVATIONS

Le constat est qu'en saison sèche, les jeunes du village chôment pendant neuf mois. Ce qui contraint certains jeunes à l'exode rural avec ses corollaires d'inconvénients.

Ce présent projet vise à occuper quelques jeunes du village par l'élevage des moutons pendant six (6) mois.

Le capital issu de la vente sera réattribué à d'autres jeunes et le bénéfice permettra sans doute à l'éleveur d'acquérir un animal pour son propre compte.

Apport des bénéficiaires

Nutriments et soins

ordre	désignations	quantité	prix unitaire	prix total	période
01	achat de son	6 sacs	10000 frs	60000 frs	de l'achat à la vente
02	achat de tiges de mil	15 charrettes	5000frs	75000 frs	de l'achat à la vente
03	achat de vitamine	2 plaquettes	1000frs	2000frs	toute la période
04	service sanitaire	2 visites	7500frs	15000frs	
total			23 500 frs	152 000 frs	Soit 234€

Abris pour les animaux

ordre	désignations	quantité	prix unitaire	prix total
01	achat de fourches	09	600 frs	5400frs
02	achat de travers	18	500 frs	9000 frs
03	toiture (paille)	2 charrettes	7500 frs	15000 frs
04	total		8600 frs	29400 frs

L'apport de la population pour tous les animaux est de : 181400 frs, soit 280€

APPORT ATTENDU

L'achat de trente (30) moutons à raison de trente mille 30000 frs soit (46 ,15 euros) par tête ce qui donne au total neuf cent mille frs (900000) frs soit 1374,045 euros).

A attribuer à 8 jeunes et 7 femmes

Ces derniers ont six mois pour vendre à 75000 frs l'unité (soit 115,38) par tête.

Le bénéfice pourra permettre à l'intéressé d'acquérir un animal pour son propre compte.

Lu et approuvé

Le Président de l'AZOT

Sita TARBAGDO

Par les villageois $234+280=514€$

Par Zoodo-Toutlemode-Yargo seulement les animaux soit 1375€

Plus d'infos de Sita

Il s'agit d'un financement sous forme de micro crédit aux jeunes du village pour entreprendre une activité rémunératrice de revenus. Cela à des conditions de remboursement bien claires et selon des critères d'octrois bien précis, de sorte à pérenniser l'action. La gestion sera assurée par un comité dont fera partie deux membres de l'AZOT. L'argent sera hébergé dans un compte à Boussé et trois signatures seront nécessaires pour toute opération.